

L'ajournement

● (2222)

Ces programmes du gouvernement fédéral ne s'attaquent pas aux causes fondamentales du chômage à Terre-Neuve. Les racines du mal ne sont pas touchées par ces programmes fédéraux. Le chômage à Terre-Neuve est lié directement à la situation de cette province par rapport au reste du Canada. On peut citer un bon exemple pour démontrer comment cette situation par rapport au reste du Canada a des effets négatifs pour ce qui est des programmes gouvernementaux en mentionnant la remise de 3 p. 100 des taxes de vente prévue par la loi adoptée par le gouvernement fédéral le printemps dernier. Cette mesure n'a à peu près pas créé d'emplois à Terre-Neuve.

Les avantages de la moindre augmentation des dépenses dans le domaine de la consommation et des achats se font sentir en Ontario et, dans les autres régions où il y a une concentration d'industries manufacturières. Ces dernières se trouvent, bien sûr, concentrées dans le centre du Canada. Cette région du pays profite d'une mesure comme la remise de 3 p. 100 des taxes de vente, mais une région comme Terre-Neuve où on ne trouve pas ce genre d'industries, n'en profite pas du tout.

La structure de l'économie canadienne est ainsi faite qu'elle empêchera toujours Terre-Neuve d'améliorer sa situation dans la fédération canadienne. Je cite un passage qui se trouve à la page 15 du rapport de la Commission populaire sur le chômage à Terre-Neuve, publié plus tôt cette année:

Les tarifs et les droits de douane protègent le marché au profit de l'industrie du Canada central, et les incitations de l'État encouragent la consommation, mais les producteurs de matières premières ne disposent d'aucune protection de ce genre. Lorsque l'Alcan peut se procurer du spath fluor à meilleur compte au Mexique, les mineurs de St. Lawrence perdent leurs emplois. Mais ces mineurs et leur famille sont quand même contraints d'acheter des marchandises fabriquées à l'extérieur de Terre-Neuve...

Les paiements de transfert que verse Ottawa peuvent être considérés comme une subvention indirecte à l'industrie du Canada central. Subvention qui, si elle permet aux Terre-neuviens de vivre, maintient l'économie terre-neuvienne dans un état de sous-développement.

La structure actuelle tend à perpétuer les inégalités de revenus et de chances qui pénalisent Terre-Neuve par exemple. Les programmes fédéraux dont se vante le ministre ont été un vrai fiasco. Le ministre s'en est remis au ministère de l'Expansion économique régionale pour fournir de l'aide à Terre-Neuve.

Voyons donc ce ministère. Lorsqu'il a été créé en 1969, on lui a donné pour mission, de redistribuer en longue période les richesses des provinces riches aux provinces pauvres. Jusqu'en 1975, il a dépensé 185 millions de dollars et fourni environ 3,400 emplois au total. Le Conseil économique du Canada déclare dans son rapport de 1977 qu'entre, 1970 et 1975, il fallait 8,300 emplois pour réduire de 1/2 p. 100 seulement le chômage à Terre-Neuve.

Sur la question de savoir où l'argent a été dépensé par le MEER, je reviens au rapport de la People's Commission, où je trouve en page 70:

Entre 1969 et 1975, le MEER a consacré plus de 75 p. 100 de tous les crédits distribués à Terre-Neuve à ce que le Conseil du Canada appelle l'infrastructure non-rurale...

La Commission ne voit rien de mal à la construction de routes et d'écoles. Mais il faut se demander si, en favorisant l'urbanisation, le MEER n'a pas rendu nos régions rurales moins compétitives en fait d'expansion économique et de création d'emplois.

Il semble que le MEER ait contribué à dérentabiliser nos régions rurales, sans procurer d'avantages compensateur à nos régions urbaines. Il incombe donc au ministre de présenter des

mesures concrètes, de faire voir ce qu'il est disposé à faire au prochain budget pour satisfaire de façon réaliste les besoins pressants de Terre-Neuve.

Je demande au ministre de présenter une solution progressive ou un plan Marshall économique qui changerait radicalement la situation de Terre-Neuve dans l'économie canadienne, lui apportant des avantages réels et durables.

● (2227)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre au nom de mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Martin), qui a été obligatoirement retenu ailleurs ce soir.

Comme l'a signalé plus tôt le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour), le Conference Board du Canada a prévu que la production réelle diminuerait d'environ 2 p. 100 à Terre-Neuve en 1978. Il importe toutefois de souligner, comme l'a fait le Conference Board, que cette diminution s'explique, dans une large mesure, par la grève prolongée (elle a duré de mars à juillet) qui a frappé le secteur des mines de fer du Labrador. La production a depuis lors repris, et le Conference Board prévoit maintenant que la croissance réelle sera de près de 4 p. 100 en 1979, ce qui compensera amplement les pertes enregistrées au cours des deux années précédentes. Malgré cette diminution de la production réelle en 1978, le Conference Board a prévu pour 1978 un accroissement de 2.9 p. 100 du nombre d'emplois à Terre-Neuve. Toutefois, tout comme dans le reste du pays, la population active s'est accru à un rythme accéléré et alors le taux de chômage a, bien sûr, lui aussi augmenté.

Comme l'a souligné le 30 octobre dernier le ministre des Finances (M. Chrétien) lorsque le député a soulevé cette question, on doit tenir compte, dans la préparation du budget, de la situation économique qui règne tant à l'échelle nationale que dans les régions. Par ailleurs, comme le savent tous les députés, les mesures prévues dans un budget ne font jamais l'objet de discussion avant la présentation de celui-ci; il vous faudra donc attendre à plus tard au cours du mois pour connaître le contenu du budget.

Néanmoins, je vais signaler quelques faits au sujet de la demande d'un programme économique spécial quelconque pour la province de Terre-Neuve. Premièrement, comme je l'ai mentionné au début au sujet des prévisions du Conference Board, le déclin observé cette année dans la production réelle de la province est dû en grande partie aux grèves. Cela est du passé et, ce qui est plus important, aucun changement de structure n'est survenu pour causer ce déclin. Par conséquent, cette baisse prévue ne justifie pas une étude spéciale.

Deuxièmement, comme le ministre des Finances l'a déclaré le 30 octobre, il existe déjà de nombreuses mesures d'assistance, ainsi que des stimulants pour les provinces, comme Terre-Neuve, où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne et le revenu par habitant inférieur à la moyenne.

Enfin, je rappelle au député que le Conseil économique du Canada est actuellement en train de faire une étude approfondie de l'économie de Terre-Neuve. Le gouvernement examinera cette étude et les recommandations qui s'y rattacheront et prendra ensuite les mesures appropriées.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à 10 h 30, en conformité du Règlement.)